

*Initiatives ministérielles*

Les élections américaines ont montré, parmi tant d'autres choses, que George Bush était complètement coupé de la vie des simples citoyens. George Bush était prisonnier de la Maison blanche. Il n'avait pas la moindre idée de ce qui se passait dans le pays. Le premier ministre a aussi son cocon, le 24 de la promenade Sussex. Lorsqu'il trouve le courage de sortir de ce cocon, c'est dans le cadre rassurant et agréable des dîners à 500 \$ le couvert organisés par le Parti conservateur du Canada. Quand le premier ministre va-t-il prendre conscience de la réalité quotidienne des simples citoyens? Quand va-t-il s'apercevoir que le projet de loi C-91 n'est pas dans l'intérêt du Canada? Il n'est pas dans l'intérêt du consommateur canadien, ni dans celui de notre régime de soins de santé, mais dans celui des multinationales. Qui le premier ministre représente-t-il, puisque le moment est venu de payer?

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat du projet de loi C-91 à l'étape du rapport.

J'interviens pour de nombreuses raisons. J'espère avoir d'autres observations à faire à l'étape de la troisième lecture pour démontrer pourquoi cette mesure est bonne pour le Canada. J'ai écouté certains députés qui ont déploré aujourd'hui le comportement du gouvernement en l'accusant d'avoir tronqué les audiences et d'avoir empêché les députés de participer pleinement au processus.

Je voudrais simplement exposer certains faits qu'on trouvera peut-être intéressants. J'ai été président du comité durant tout le processus. Bien que ma nomination n'ait pas eu lieu officiellement avant vendredi il y a deux semaines, on en avait parlé le mercredi. J'ai collaboré très activement avec le greffier du comité pour voir si nous pouvions trouver des témoins avant même le début de l'étape de l'étude du projet de loi en comité, car de nombreuses personnes avaient demandé à comparaître devant le comité.

Comme il incombe au président d'aider le comité à s'acquitter de ses responsabilités, j'ai demandé si nous pouvions trouver des témoins au cas où le comité pouvait entreprendre très rapidement ses travaux et entamer le processus. Le greffier m'a confirmé que, si nous étions prêts et disposés à les entendre, il y avait des membres du public et des représentants de groupes d'intérêts qui voulaient comparaître pour faire connaître leurs points de vue au comité et aux députés.

Le processus d'étude au comité n'a malheureusement pas fonctionné. Des membres de l'opposition, en particulier, ont passé beaucoup de temps à parler et nous ont en fait empêchés de faire des progrès ce vendredi-là. Ils nous ont empêchés d'en faire également le lundi suivant. Nous avons discuté durant trois jours peut-être de l'ordre d'intervention des membres. Après avoir enfin décidé dans quel ordre les membres du comité interviendraient, j'ai remarqué que les députés de l'opposition ont invoqué le Règlement à plusieurs reprises pour dire qu'ils n'étaient pas d'accord pour qu'on suive cet ordre et qu'ils contestaient la décision du président. C'est de cette façon que les choses se passent en comité.

J'ai pu constater, depuis que je suis arrivé ici il y a quatre ans, que le système de comités, où les députés peuvent faire leur travail le plus utile, examiner des questions, faire des recherches, comprendre les points de vue des témoins et modifier des mesures législatives, ne fonctionne malheureusement pas.

C'est bien ça, il ne fonctionne pas.

• (1330)

Nous aurions pu avoir cinq, six ou sept jours d'audiences et entendre jusqu'à huit ou neuf témoins par jour, mais cela a été impossible parce qu'il y a eu de l'obstruction.

Je reconnais que le gouvernement avait indiqué clairement son désir de voir ce projet de loi revenir à la Chambre des communes le plus rapidement possible. Cependant, même en respectant l'échéancier du gouvernement, nous aurions pu entendre de 40 à 50 témoins sans hésitation. Le gouvernement aurait eu ce qu'il voulait, et les membres du comité auraient fait le travail qu'ils devaient faire.

**M. Karpoff:** Monsieur le Président, si je comprends bien le protocole parlementaire, le président d'un comité est censé être neutre. Encore une fois, nous voyons pourquoi le comité a éprouvé des difficultés. Le président n'était pas neutre. Il n'avait même pas encore été nommé officiellement par la Chambre qu'il essayait déjà de faire respecter l'échéancier que s'était fixé le gouvernement.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler que le comité parlementaire, ayant remis son rapport, n'existe plus. Par voie de conséquence, au moment où l'on se parle, il n'a plus de président.